



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

Objet :

**Rapport et débat d'orientations budgétaires
pour l'exercice 2024**

Date de convocation

09 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20231115-DEL2023071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023

Publication : 23/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Quinze Novembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,**

**Mme TINSEAU, M. FURNEL, Mmes FARNAULT, MOLINA-
AUBERT, SAJET, M. PATRIGEON, Mmes PENIN, HUTSEBAUT,
FOUBET, MM. DAUNAY, GABORET, Mme PLICHON,
MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD, M. CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**M. ROLLION
Mme FOLY
M. LAVIER
M. SALL
M. RAISONNIER
M. DESPLANCHES
M. ABRAHAM**

**Pouvoir à M. SZEWCZYK
Pouvoir à M. DUPATY
Pouvoir à M. LECLOU
Pouvoir à M. BOUQUET
Pouvoir à Mme FEVRIER
Pouvoir à M. PATRIGEON**

ABSENT:

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 15 novembre 2023

MR/N°2023/71

OBJET : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-8 et L. 2312-1 et suivants,

VU la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la convocation du 9 novembre au Conseil Municipal d'Amilly du 15 novembre 2023, son ordre du jour et le « Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024 » y annexé (*examiné préalablement en Commission des Finances du 07 novembre 2023*),

Considérant que ce rapport est conforme aux dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT,

Considérant l'obligation faite aux Communes de 3 500 habitants et plus, d'organiser un débat au vu d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires dans les deux mois qui précèdent la séance de conseil au cours de laquelle les conseillers municipaux procéderont au vote du budget primitif de l'année (CGCT – article L.2312-1),

APRES EN AVOIR DEBATTU et DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024 ci-annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les Jour, Mois et An que dessus.